



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 juin 2012

Procès Marina

Marina, huit ans, est décédée au cours de l'été 2009, à la suite d'un long calvaire de violences. Ses parents sont aujourd'hui poursuivis pour actes de torture et de barbarie. Malgré de multiples signalements et informations préoccupantes, en particulier de la part d'instituteurs et de médecins scolaires, depuis 2007, la fillette n'a fait l'objet d'aucune mesure de protection. Représentée par Maître Francis Szpiner, la Voix De l'Enfant, constituée partie civile dès l'ouverture de l'instruction, soulèvera un certain nombre de questions tout au long des audiences, notamment :

- > Pourquoi n'y a-t-il eu aucun suivi alors que la mère est allée chercher Marina un mois après l'avoir abandonnée à sa naissance ?
- > Pourquoi les services sociaux n'ont-ils pas pris en compte les appels de plusieurs membres de la famille ?
- > Pourquoi les signalements qui ont été faits par des professionnels, notamment scolaires, n'ont-ils pas conduit à la protection de Marina ?
- > Suite à l'hospitalisation alarmante de Marina durant un mois, pourquoi l'aide sociale à l'enfance n'a-t-elle pas fait primer le « principe de précaution », dans l'intérêt supérieur de l'enfant ?
- > Pourquoi l'hôpital n'a-t-il pas fait de signalement auprès du parquet ?
- > Pourquoi, lorsque le parquet a plus tard été informé, ce dernier n'a-t-il pas pris de mesure de protection ?

La Voix De l'Enfant réclame depuis des années :

- > qu'un « principe de précaution » soit mis en œuvre pour protéger les enfants en danger, pendant que les services sociaux évaluent la gravité de la situation. Cette demande reste malheureusement, aujourd'hui encore, lettre morte.
- > que le travail social soit revu dans sa forme et dans son fond pour répondre aux besoins des enfants en danger ou maltraités, que des réponses rapides et appropriées soient données à ces derniers et à leur famille.
- > que les travailleurs sociaux puissent intervenir pour les familles en dehors des « heures ouvrables » (généralement 9h–17h).
- > que des modules de formation spécifiques et pluridisciplinaires soient proposés à l'ensemble des professionnels intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance.

La Voix De l'Enfant souhaite que ce procès, qui s'ouvrira lundi 11 juin à la cour d'assises de la Sarthe, au Mans, conduise à une véritable réforme de la protection de l'enfance en danger, que les états généraux de l'enfance de 2010 n'ont pas permis de mener en profondeur.

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale

| 06 22 80 82 82

Communication

| 01 40 22 04 22

communication@lavoixdelenfant.org